

PROCES-VERBAL SEANCE du 11 JUIN 2020

Madame le Maire ouvre la séance et constate la présence de l'ensemble des conseillers municipaux.

-

Madame GUIMARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique les délégations qu'elle a consenties aux Adjointes au Maire et conseillers municipaux délégués :

DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS AU MAIRE	
M. GRESSET 1° Adjoint	Fleurissement - Relations avec l'office de tourisme – Organisation des animations touristiques – Organisation des manifestations patriotiques et relations avec les associations en lien avec les domaines délégués – Suivi des marchés à bons de commandes
Mme MALLET 2° Adjoint	Culture – Organisation des animations culturelles - Comités de jumelage – Relations avec le Vieil Aubigny - Gestion et programmation : Musées - Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance - Galerie François 1 ^{er} – Cinéma - La Forge - Bibliothèque municipale Relations avec les associations culturelles
M. TURPIN 3° Adjoint	Police de la circulation et du stationnement dans le cadre des travaux en cours - Gestion de la voirie communale et des équipements s'y rapportant - Gestion du réseau d'eau et d'assainissement ainsi que toutes les opérations en relation avec le contrat de délégation de service public de l'Eau et de l'Assainissement - Cimetière communal (octroi, gestion et reprise des concessions funéraires) – Relations et opérations en lien avec le Syndicat Départemental de l'Electricité du Cher - Gestion des cours d'eau -Relation avec le SAGE -Autorisations du droit des sols
Mme BUREAU 4° Adjoint	Centre Communal d'Action Sociale – Affaires sociales – Logement social

M. DUVAL 5° Adjoint	Economie – Commerces - Emploi - Marché hebdomadaire - Occupation du domaine public - Revitalisation du centre-ville - Logement (hors logement social) - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Forum des Métiers
Mme ABDELLALI 6° Adjoint	Petite Enfance - Enfance - Jeunesse Centre de Loisirs - Maison des Jeunes
M. CARLIER 7° Adjoint	Police de la circulation et du stationnement (sauf dans le cadre des travaux) – Salubrité publique – Tranquillité publique – Tous dossiers relatifs à la prévention de la délinquance – Bâtiments communaux – Commission de sécurité – Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance -
Mme SERRE-SANCHEZ	Protection de l'environnement – Mobilité - Plan Communal de Sauvegarde - Suivi du Plan de Prévention des Risques Technologiques Butagaz - Sécurité dans le cadre du Plan Vigipirate - Santé

DELEGATIONS DU MAIRE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Mme DORISON <i>sous la responsabilité de Mme BUREAU</i>	Personnes âgées - Relations avec l'EHPAD des Augustins Relations avec les clubs des aînés
M. TASSEZ <i>sous la responsabilité de M. GRESSET</i>	Sports -Relations avec les associations sportives
M. RAFFESTIN <i>sous la responsabilité de Mme ABDELLALI</i>	Affaires scolaires et périscolaires
Mme LEDIEU <i>sous la responsabilité du Maire</i>	Commission accessibilité – Handicap - Relations avec ANAÏS - Agenda d'accessibilité programmée – Ad'ap
M. CHAUSSERON <i>sous la responsabilité du Maire</i>	Communication - Affaires relevant de la citoyenneté Accueil des nouveaux arrivants - Conseil municipal de jeunes en relation avec M. RAFFESTIN et Mme ABDELLALI

Madame le Maire indique que la règle désormais imposait l'envoi des convocations par voie dématérialisée, sauf demande expresse des conseillers municipaux pour lesquels cette forme d'envoi poserait un problème particulier.

Madame le Maire propose de fixer à neuf le nombre de commissions municipales. Elle rappelle que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Au vu des résultats obtenus par chaque liste lors du scrutin du 15 mars dernier, la liste minoritaire peut obtenir un siège au sein de chaque commission. Madame Renier souligne l'importance que la liste « Aubigny 2020 » désigne un candidat dans chaque commission.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de ne pas voter à bulletin secret les membres

Madame le Maire propose la mise en place des commissions telles que reprises au tableau ci-dessous :

INTITULE	COMPETENCE	COMPOSITION
1° Commission	Tourisme – Fleurissement – Cérémonies patriotiques – Sport -	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny »</u> : François GRESSET - Marie-France DORISON - Alain TASSEZ - Richard THOR - Jean-Jacques BOUILLO - Isabelle PINET - Benjamin CHAUSSERON <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Déborah VEILLAT
2° Commission	Culture – Comités de jumelage – Vieil Aubigny – Musées – Centre Interprétation de l'Auld Alliance – Galerie François 1 ^{er} – Cinéma – La Forge – Bibliothèque municipale -	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny »</u> : Martine MALLET - Didier RAFFESTIN - Catherine DOGET - Jean-Jacques BOUILLO Lucile GROUSSEAU - Françoise GELOTTE Xavier ADAM <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Ariane LY
3° Commission	Voirie communale – Réseaux	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny »</u> : Jean-Claude TURPIN - Richard THOR -

	Eau – Assainissement – Cimetière – Urbanisme -	Valérie MOLENAT - François CHESNE Olivier JACQUINOT - Xavier ADAM Florence LEDIEU <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Déborah VEILLAT
4° Commission	Action sociale – Logement social – Personnes âgées –	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny</u> : Annette BUREAU - Marie-France DORISON Catherine DOGET - Estelle XIONG -Françoise GELOTTE - Mélanie GUIMARD <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Ariane LY
5° Commission	Economie – Commerce – Emploi – Marché hebdomadaire – Occupation du domaine public – Logement (hors logement social)	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny</u> : Sylvain DUVAL - Isabelle PINET - Didier RAFFESTIN - Valérie MOLENAT - François CHESNE <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Emmanuel BOULET- BENAC
6° Commission	Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Centre de Loisirs – Maison des Jeunes – Affaires scolaires et périscolaires -	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny</u> : Cécile ABDELLALI - Didier RAFFESTIN Benjamin CHAUSSERON - Estelle XIONG Mélanie GUIMARD <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Ariane LY
7° Commission	Salubrité publique – Tranquillité publique – Prévention de la délinquance – Bâtiments communaux – Commission de sécurité – Police du stationnement et de la circulation	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny</u> : Eric CARLIER - Florence LEDIEU - Alain TASSEZ - Olivier JACQUINOT - François CHESNE <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Emmanuel BOULET- BENAC
8° Commission	Protection de l’environnement – Mobilité – Plan Communal de Sauvegarde – Plan de Prévention des Risques Technologiques Butagaz – Sécurité dans le cadre du plan Vigipirate – Santé	<u>Proposition « Ensemble pour Aubigny</u> : Elvire SERRE- SANCHEZ - Lucile GROUSSEAU - Xavier ADAM - Jean-Jacques BOUILLO - Benjamin CHAUSSERON <u>Proposition « Aubigny 2020 »</u> : Déborah VEILLAT

<p>9° Commission</p>	<p>Finances</p>	<p>Madame le Maire propose que cette commission soit formée de l'ensemble des adjoints au Maire et ajoute qu'il lui semble logique que le membre du groupe d'opposition qui siège au sein de cette commission soit la personne tête de liste « Aubigny 2020 ». Madame VEILLAT ne souhaite pas se présenter sur cette commission et indique que la liste « Aubigny 2020 » propose Monsieur BOULET-BENAC.</p>
--------------------------	-----------------	---

Madame VEILLAT souhaitant maintenir la candidature de Monsieur BOULET-BENAC pour siéger au sein de la 9° Commission, il est demandé un vote à bulletin secret. A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé ensuite au dépouillement avec deux assesseurs : Monsieur Benjamin CHAUSSERON et Madame Ariane LY.

Résultats du vote :

25 voix Pour la composition proposée par la liste « Ensemble pour Aubigny » :

M. GRESSET – Mme MALLET – M. TURPIN – Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER – Mme SERRE-SANCHEZ – Mme VEILLAT

4 voix Pour la composition proposée par la liste « Aubigny 2020 » :

M. GRESSET – Mme MALLET – M. TURPIN – Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER – Mme SERRE-SANCHEZ – M. BOULET-BENAC

La 9° Commission est composée de :

M. GRESSET – Mme MALLET – M. TURPIN – Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER – Mme SERRE-SANCHEZ – Mme VEILLAT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve la composition des 1° à 8° Commissions telles que figurant au tableau ci-dessus.

> **Projet de délibération n° 2020/06/02 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO) est compétente pour les marchés de fournitures courantes et service à partir de 221 000 € HT et pour les travaux à partir de 5 448 000 € HT.

Les membres titulaires de la CAO sont le Maire ou son représentant et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil municipal : 4 membres pour la liste « Ensemble pour Aubigny » et 1 membre pour la liste « Aubigny 2020 ».

Madame le Maire propose pour la liste « Ensemble pour Aubigny » les membres suivants :

- titulaires :

Mme MALLET – Mme DORISON – M. TASSEZ – M. ADAM

- suppléants :

M. TURPIN – M. CARLIER – Mme BUREAU – M. CHESNE

Madame VEILLAT propose pour la liste « Aubigny 2020 » les membres suivants :

- Titulaire :

Mme VEILLAT

- Suppléant :

M. BOULET-BENAC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit, placée sous la présidence du Maire :

Membres titulaires	Mme MALLET – Mme DORISON – M. TASSEZ – M. ADAM – Mme VEILLAT
Membres suppléants	M. TURPIN – M. CARLIER – Mme BUREAU – M. CHESNE – M. BOULET-BENAC

Projet de délibération n° 2020/06/03 - COMMISSION DES PROCEDURES ADAPTEES

Madame le Maire rappelle que la commission des Procédures Adaptées (CPA) concerne les marchés publics dont le montant supérieur à 40 000 € pour les fournitures et services et pour les travaux ainsi que tous les avenants supérieurs à 10 % du marché total pour les fournitures et services et supérieurs à 15 % pour les travaux.

Madame RENIER propose de nommer les mêmes membres titulaires et suppléants que pour la Composition d'Appel d'Offres pour la liste « Ensemble pour Aubigny ».

Madame le Maire précise que le règlement intérieur des marchés publics existant sera modifié et voté pour tenir compte de la nouvelle réglementation portant à 40 000 € HT le seuil des marchés à procédure adaptée alors qu'il était à 25 000 € HT auparavant. Il sera discuté le fait de réunir la Commission des procédures adaptées pour les marchés d'un montant supérieur à 40 000 € ou de maintenir le niveau actuel de 25 000 € pour le passage en commission des procédures adaptées.

Madame le Maire indique que 40 000 € lui semble être élevé et qu'il conviendra de déterminer le seuil à partir duquel la commission se réunira.

Madame VEILLAT propose également de présenter les membres désignés précédemment pour le Commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la composition suivante de la Commission des procédures adaptées, placée sous la responsabilité du Maire :

Membres titulaires	Mme MALLET – Mme DORISON – M. TASSEZ – M. ADAM – Mme VEILLAT
Membres suppléants	M. TURPIN – M. CARLIER – Mme BUREAU – M. CHESNE – M. BOULET-BENAC

**Projet de délibération n° 2020/06/04 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
HANDICAPES**

Madame le Maire propose de composer cette commission, placée sous la présidence du Maire, de neuf membres. Elle propose les membres pour la liste « Ensemble pour Aubigny ». La candidature de Madame MALLET est retirée et remplacée par celle de Monsieur BOUILLO.

Madame VEILLAT propose à son tour les membres pour la liste « Aubigny 2020 ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la composition de la Commission communale d'accessibilité handicapés la composition reprise ci-dessous :

Mme LEDIEU – M. CARLIER – M. TURPIN – M. BOUILLO – Mme SERRE-SANCHEZ – Mme DORISON – Mme GELOTTE M. TASSEZ – Mme VEILLAT.

Projet de délibération n° 2020/06/05 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Madame le Maire indique que dans les communes de 1 000 habitants et plus, si 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après avoir entendu les propositions de chaque liste pour la composition de cette commission, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la composition suivante :

Mme DOGET – M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme VEILLAT – M. BOULET-BENAC

Projet de délibération n° 2020/06/06 – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE 34 F ET COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES

Madame le Maire indique qu'au vu du nombre de conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Aubigny » intéressés pour siéger au sein de la commission extra-municipale 34 F, il n'est pas prévu de siège pour la liste d'opposition.

Pour ce qui concerne la commission paritaire des marchés, Madame le Maire indique qu'elle se compose de 4 membres élus et 4 représentants des marchands non-sédentaires désignés par les représentants du marché. Elle se réunit environ deux fois par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désignation des membres élus suivants : M. DUVAL – M. CHESNE – Mme MOLENAT – M. ADAM

Projet de délibération n° 2020/06/07 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire retire ce projet de délibération de l'ordre du jour. Il doit être proposé 32 personnes à la Direction départementale des Finances publiques pour former cette commission et toutes n'ont pas pu être jointes à ce jour.

Madame RENIER indique que ce point sera présenté lors d'une prochaine séance.

Projet de délibération n° 2020/06/08 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire rappelle que le Centre communal d'action sociale est un établissement public qui a un lien avec la Commune mais qui est indépendant et géré par son propre Conseil d'administration. Le nombre maximum de membres, placés sous la présidence du Maire, peut être de 16 membres mais après y avoir réfléchi avec Madame BUREAU, Madame RENIER propose de fixer ce nombre à 14 membres, dont 7 membres élus au sein du Conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire en dehors du Conseil municipal. Parmi ces membres nommés, doivent figurer :

- . un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF) ;
- . un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- . un représentant des personnes handicapées ;
- . un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Madame le Maire indique que parmi les 7 membres élus, 1 membre sera présenté par la liste d'opposition.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- de fixer à 14 le nombre de membres du CCAS, sous la présidence de Madame le Maire

- l'élection des membres élus suivants : Mme BUREAU – Mme DORISON – Mme DOGET – Mme XION – Mme GELOTTE – Mme GUIMARD – Mme LY

Madame le Maire informe le Conseil municipal que parmi les membres nommés par arrêté figureront notamment :

- Mme Monique MOREAU, proposée par l'UDAF
- Mme Chantal CARROI, Présidente du Club de l'Amitié, représentant les associations de retraités et de personnes âgées
- Mme Catherine DAUGU, Présidente d'ISA Groupe, représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Mme Sophie DOHIN, Directrice d'ANAÏS, représentant des personnes handicapées

Madame RENIER ajoute que les trois autres personnes à nommer seront communiquées prochainement.

Projet de délibération n° 2020/06/09 – REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des élus suivants au sein des organismes intercommunaux :

DENOMINATION	Nombre de délégués	Proposition délégués Nouveau mandat
SDE 18	2 T 2 S	- M. TURPIN (T) - M. CHESNE (T) - M. ADAM (S) - Mme GELOTTE (S)
SIVOM SOLOGNE PAYS FORT	1 T 1 S	- M. GRESSET - Mme SERRE-SANCHEZ
SYNDICAT DE PAYS SANCERRE SOLOGNE	1 T 1 S	- Mme RENIER - Mme GELOTTE
Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) SAULDRE Commission Locale de l'Eau C.L.E.	1 T	- M. TURPIN

Projet de délibération n° 2020/06/10 – REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la désignation des représentants suivants au sein des organismes extérieurs, comme suit :

- CA EHPAD	Le Maire + 2 T	Le Maire - Président - Mme DORISON - Mme LEDIEU
- CA Collège Gérard Philipe	2 T	- M. RAFFESTIN - Mme GUIMARD
- ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE	1 T 1 S	- Mme RENIER - M. GRESSET
Centre Régional Jeunesse et Sports C.R.J.S.	Le Maire + 3	- Le Maire - M. DUVAL - M. BOUILLO - Mme PINET
ASSOCIATION ROUTE J.COEUR		- M. GRESSET

Projet n° 2020/06/11 – REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ET DU COMITE HYGIENE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL

Madame le Maire indique qu'il n'y aura pas à délibérer sur ce point dans la mesure où ces représentants sont nommés par arrêté. Il s'agit d'une information pour rappeler que cette instance est formée sur la base du système paritaire comprenant 5 élus et 5 agents.

A la demande de Madame RENIER, Madame VEILLAT propose que Monsieur BOULET-BENAC représente la liste « Aubigny 2020 » au sein du Comité technique paritaire ainsi qu'au sein du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition de Madame VEILLAT et Madame le Maire en prend note pour la rédaction de l'arrêté de nomination des membres élus.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire rappelle l'article de presse annonçant que les deux magnifiques séquoias des Grands Jardins ont été classés « **Arbres remarquables** ». Elle ajoute qu'elle proposera, après avoir eu connaissance de l'évolution des règles sanitaires devant être annoncées en fin de semaine, une petite manifestation à la fin de l'année scolaire autour de l'arbre avec les enfants des écoles.

2/ Madame RENIER rappelle que l'un des axes du programme électoral était basé sur la **mobilité** avec l'engagement d'y travailler rapidement. Elle propose l'organisation d'une « semaine de la mobilité ».

Madame SERRE-SANCHEZ précise qu'il est donné rendez-vous aux Albiens du 15 au 19 juin à la boutique éphémère pour un café-mobilité. Cette rencontre a pour but de recueillir le ressenti sur le projet de navette électrique et totalement gratuite pour les Albiens afin qu'ils puissent rejoindre le centre-ville d'Aubigny, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Madame le Maire ajoute que cette rencontre est également prévue sur le marché samedi 20 juin pour ajuster au mieux la proposition, le circuit... en fonction de l'avis des Albiens. Un Aubigny-Info sera distribué dans les boîtes à lettres. Elle précise que les élus disposent d'une boîte à lettres à la mairie où les différents documents leur seront déposés.

3/ Madame le Maire indique que la Commission Sports et la Commission Bâtiments devront se réunir rapidement pour examiner le dossier relatif au **projet de construction de tennis couverts** sur lequel un avis doit être rendu dans les meilleurs délais. Le dossier doit être présenté en commission d'attribution DETR dès lundi.

4/ Madame RENIER rappelle que, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, les **entreprises en difficultés peuvent recevoir des aides** remboursables ou aides directes pour les très petites entreprises. Il convient de joindre Madame RENIER ou Monsieur Sylvain GAGEAT à la Communauté de Communes.

5/ Madame le Maire encourage vivement les Albiens à visiter **l'exposition Capazza** actuellement installée à la Galerie François 1^{er} où ils pourront y admirer des œuvres telle que le vase dont la photo figure en page de garde de la convocation du Conseil. Il s'agit d'un vase en verre soufflé teinté que seules deux personnes au monde sont capables de réaliser (même les artistes de Murano ne détiennent pas ce savoir-faire).

L'exposition présentée par la Galerie Capazza en partenariat avec le Musée Rodin compte 60 artistes contemporains qui exposent autour de Rodin sur cinq sites. Ils se sont inspirés d'une phrase d'Auguste Rodin « Le torse d'une femme a la pureté d'un vase, grandes courbes simples d'un fruit désiré ». Madame RENIER conseille de ne pas se contenter de se rendre à la Galerie François 1^{er} mais de visiter également à la Galerie Capazza à Nançay, à l'espace Maurice Rollinat à Vierzon, au Musée du Berry à Bourges ou encore au Château de l'Islette à Azay-le-Rideau (château qui a abrité les amours entre Rodin et Camille Claudel).

Si le conseil municipal souhaite que la commune organise un Eductour pour visiter plusieurs lieux, la commission culture pourrait le mettre en place pour tous les conseillers intéressés, au moins pour les sites du Cher.

6/ Madame MALLET annonce la **reprise de la saison culturelle le samedi 27 Juin prochain à 17 h** sur la place Adrien Arnoux avec un spectacle intitulé « Cours, Sara, Cours » très proche dans sa thématique des petits commerces.

7/ **Madame le Maire demande aux commissions de se réunir assez rapidement**, elle rappelle que le travail en commission est très important. Il convient que ces réunions se tiennent au moins une fois par trimestre.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.